

**EXTRAIT**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole**Séance du 21 septembre 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 34
Nombre de procurations : 01
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 15 septembre 2020
Date de publication : 28 septembre 2020

Référence

20.21.09.90

Commission

Transition Écologique

ObjetConcours des maisons et
balcons fleuris - Attribution
des prix**Secrétaire de séance**

Mme Amandine BORNECK

RapporteurMme Catherine NONNOTTE-
BOUTON**Conseillers-ères présents-es :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette
MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M.
Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme
Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M.
Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-
Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-
MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme
Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-
BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M.
Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia
CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Ako
HAMDAOUI, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Nicolas GOMET à Mme Laetitia JARROT-MERMET

Dans le cadre du concours des maisons et balcons fleuris 2020, le jury communal a visité, le 15 juillet 2020, sans prévenir préalablement les 50 personnes inscrites, les habitations des concurrents participant dans les diverses catégories prévues par le règlement.

Le jury communal a arrêté son classement par catégorie et propose d'attribuer aux lauréats des bons d'achat comme suit :

	Classement	Montant du prix
1 ^{ère} Catégorie : Maison avec jardin très visible de la rue	1 ^{er}	150 €
	2 ^{ème}	150 €
	3 ^{ème}	125 €
	4 ^{ème} ex-æquo	100 €
	4 ^{ème} ex-æquo	100 €
	5 ^{ème}	100 €
2 ^{ème} Catégorie : Décor floral sur la voie publique	1 ^{er}	50 €
3 ^{ème} Catégorie : Balcons ou terrasses sans jardin visible de la rue	1 ^{er}	100 €
	2 ^{ème} ex-æquo	75 €
	2 ^{ème} ex-æquo	75 €
	3 ^{ème}	50 €
	4 ^{ème}	50 €
	5 ^{ème}	50 €
4 ^{ème} Catégorie : Fenêtres ou murs	1 ^{er}	125 €
	2 ^{ème}	50 €
	3 ^{ème}	25 €
	TOTAL	1 375 €

Les concurrents ayant gagné le 1^{er} prix, toutes catégories confondues, en 2019 sont classés hors concours en 2020, mais peuvent concourir pour le prix d'honneur. Le lauréat se verra remettre une coupe fleurie.

Lors de la remise des prix, tous les candidats se verront remettre : une coupe fleurie pour les lauréats 1^{er} de leur catégorie, une plante pour les lauréats de la 2^{ème} à la 5^{ème} place de leur catégorie et une petite composition de fleurs coupées pour les autres candidats pour un budget maximum de 750 €.

Vu l'avis favorable de la Commission « Transition Écologique » du 16 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** le versement aux lauréats des prix indiqués ci-dessus pour un montant total de 1 375 € sous forme de chèques K'Dole,
- **DÉCIDE** la remise de compositions florales pour un budget maximum de 750 €.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme et Habitat
- Office de Commerce

Fait à Dole, le 21 septembre 2020,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Baptiste GAGNOUX

